

Série C

Maîtriser l'aide pour arriver
à nous en passer

**LES DIFFERENTS
«CADRES DE
CONCERTATION»
DANS LA RÉGION DE
THIES (SÉNÉGAL)**



INTRODUCTION

Contenu

Deux interviews de M. Sara Diouf ont été réalisées par Benoît Lecomte en décembre 1997 et en mars 1999. Elles décrivent la création (1993) et le cheminement de la «Coordination des Acteurs de Développement» (CAD) au sein de la Communauté rurale de Fissel (région de Thiès, Sénégal).

Cassette

Une cassette en français est disponible. Elle comporte des extraits des interviews de :

- Sara Diouf, Jig-Jam : «La concertation entre les acteurs du développement dans le département de Mbour» (Sénégal) - Fiche N° 433
- Birahim Diop, ASESCAW : «Une association paysanne expérimentée, l'ASESCAW, face à la décentralisation de l'Etat» (Walo, Sénégal) - Fiche N° 445
- Ansoumana Sane, GREEN : «La cellule inter-ONG (CONGAD) de Thiès et la décentralisation de l'Etat» (Sénégal) - Fiche N° 436
- Bernard Lecomte : «La mise en place d'une Cellule régionale de Concertation des Acteurs de Développement, dans la région de Thiès (S)» - Fiche N° 435

On trouve aussi ces extraits sur le site du GRAD : www.grad-s.net

Liaisons avec d'autres livrets

Ce livret C1 fait partie de la série de 7 livrets appelée : «MAITRISER L'AIDE POUR ARRIVER À NOUS EN PASSER» (voir leur contenu en page de couverture).

Conseils pour la lecture et l'animation

Ce livret s'adresse aux chefs de village, aux villageois, aux élus locaux, aux membres des organisations paysannes et aux agents d'organismes d'appui. Des séances de discussion entre ces diverses personnes pourront être plus faciles à animer si l'on utilise chacun des 5 thèmes de réflexion proposés.

Lexique

Les mots un peu rares sont marqués d'une * et sont expliqués dans le lexique de la page 15.

Les DIFFERENTS «CADRES de CONCERTATION» dans la région de THIES (Sénégal)

SOMMAIRE

<u>Saisir l'opportunité de la décentralisation ?</u>	4
<u>La Cellule inter-ONG de Thiès (Sénégal) et la décentralisation de l'Etat</u>	6
<u>Comment les OP et les OA peuvent-ils faire face à la décentralisation ?</u>	8
<u>La concertation entre acteurs de développement dans le département de Mbour (Sénégal)</u>	10
<u>La mise en place d'une Cellule régionale de Concertation des Acteurs de Développement dans la région de Thiès (Sénégal)</u>	12

OBJECTIF DU LIVRET C5

*Montrer comment se construisent les structures de concertation
- dans une région du Sénégal - à partir d'initiatives des OP et des
ONG et du processus de décentralisation de l'Etat.*

Saisir l'opportunité de la décentralisation ?

Point de vue d'un élu d'une Collectivité locale de la région de Thiès :

La concertation a un bel avenir ici chez nous, parce qu'on le veuille ou non, elle va se faire car c'est dans les habitudes africaines, la palabre. Aujourd'hui que l'Etat a fait la décentralisation, la Communauté Rurale de Notto est une «Collectivité locale»* ; donc nous sommes liés par le sort, qu'on le veuille ou non. Beaucoup d'actions de développement nous incombent maintenant. Nous ne pouvons plus dire : «l'Etat, l'Etat...». Il y a donc cette obligation, mais aussi cette jeunesse; parce que la pyramide démographique a une base très large et un sommet très rétréci. Les jeunes veulent accéder au développement. Ils sont les plus nombreux au niveau de la population. Donc, de façon inéluctable, la concertation se fera. Seuls quelques individus avec des intérêts plus ou moins égoïstes essayent de retarder cette concertation mais tôt ou tard elle aura lieu parce que la jeunesse veut s'en sortir. Abdul Aziz Seck

Un cas :

C'est seulement à partir de 1990 que beaucoup d'unions de groupements paysans ont décidé de s'intéresser aux élections locales* au Sénégal. Désormais, les membres des organisations paysannes autonomes sont parfois majoritaires parmi les élus des conseils des Communautés Rurales. Ainsi, à Fissel, arrondissement de la région de Thiès, où l'association paysanne Jig-Jam a près de 20 ans, ses membres dirigent les assemblées locales. Et au-dessus du niveau des 3 communautés rurales, a été créé un Comité de coordination des acteurs de développement où se discutent les interventions de la vingtaine d'organisations publiques et privées qui agissent dans l'arrondissement. Le sous-préfet reconnaît cette structure et coopère avec elle pour planifier et répartir les investissements des différents intervenants. Sara Diouf

NOTE : • En Italique : extraits d'interviews
• En caractère normal : écrits, lettres, comptes-rendus

Point de vue d'un responsable d'ONG de la région de Thiès :

Au Sénégal, la décentralisation* a permis de mettre en place des collectivités locales qui ont des compétences. Pourtant, le mouvement associatif est antécédent à la décentralisation. Mais le mode de scrutin* des représentants dans les CR et autres, exclu les personnes issues du mouvement associatif (à cause souvent de questions politiques). Les gens sans position politique sont exclus de ces positions stratégiques pour le travail de développement. La décentralisation n'a pas permis (jusqu'en 2000) de décentraliser le pouvoir, le pouvoir a été simplement transmis par les politiques à leurs «relais». Certains présidents de CR sabotent parfois les projets menés par nous, ONG, simplement parce que nous avons cherché à nous positionner dans les CR lors des élections*. Noyau Thiès

Point de vue d'un responsable d'OP de la région du Fleuve :

Le gouvernement a remis certaines prérogatives*aux collectivités locales et il est de leur ressort de mettre en place une dynamique de coopération entre les acteurs locaux. Les conseillers élus pour se rapprocher du système d'organisation, de démarche et d'approche des associations paysannes de développement, ont organisé des forums-ateliers au niveau de chacune des 9 collectivités locales. Et nous, comme responsables de l'ASESCAW, on a fait le tour de ces collectivités locales pour discuter avec tous les présidents de CR et les conseillers, en essayant de montrer ce qu'est notre association (et d'autres OP), ce qu'elle peut faire, ce qu'elle détient comme expertise qui peut les aider à mieux gérer la CR. On essaie de repérer, de voir les capacités qui existent à la CR et quels sont nos membres qui y sont comme conseillers. A partir de là, on définit des axes de collaboration possible en essayant de voir ce que chacun - côté Association et côté Collectivité locale - peut faire. Birahim Diop

Thème 2

La Cellule inter-ONG de Thiès (Sénégal) et la décentralisation de l'Etat

Ansoumana Sane, agent de l'ONG RODALE-Sénégal et Président de la Cellule Inter-ONG de Thiès, explique le rôle de celle-ci :

«La naissance de la Cellule inter-ONG de Thiès date de très longtemps, je pense que c'est depuis 1988. Les ONG, dans la région de Thiès, voulaient trouver un cadre de concertation entre elles pour éviter de faire des choses en même temps et dans les mêmes villages. Ce qui a motivé la création de la cellule. Progressivement cette cellule a pris de l'ampleur et on a même intégré maintenant quelques projets étatiques qui travaillent avec les ONG comme le projet de reboisement villageois (PREVINO-BA) qui a des approches un peu similaires à celles des ONG. Puis, avec la décentralisation qui se poursuit progressivement au Sénégal, le CONGAD a voulu se mouvoir dans ce sens. Si le CONGAD a maintenant 10 cellules régionales au niveau du Sénégal, c'est qu'il est parti de l'expérience de Thiès pour encourager leur mise en place au niveau de toutes les régions. A Thiès, la cellule a pris de l'ampleur, surtout pour la coordination des interventions et des animations scientifiques : on fait appel à des gens qui nous parlent de la problématique du développement, de la décentralisation, de la problématique même de l'intervention des ONG (dans la région ou au niveau national). On cherche à voir ce qu'il y a de fait, ce qui a été réussi, quels sont les échecs, qu'est-ce qu'il faut faire, dans quelle direction avancer et quels doivent être nos rapports avec nos partenaires paysans.*

Les autres activités sont en relation avec les collectivités locales. La question de la décentralisation est centrale. On réfléchit à comment mettre en place un système de coordination et d'appui aux collectivités locales avec la participation du Conseil régional, des services décentralisés et de tous les acteurs du développement. Comment aller vers l'harmonisation des interventions dans les différentes zones et créer des espaces de concertation entre les ONG et le conseil régional pour mettre en œuvre le plan de développement intégré de la région. Comment les ONG peuvent-elles agir en appui au conseil régional ? Il faut qu'on parte de la carte de la région afin d'identifier la problématique de chaque zone et de pouvoir agir en conséquence.»

Il faut également voir quels systèmes mettre en place pour éviter que chaque ONG, suivant ses compétences, ses domaines d'intervention et ses capacités ne puissent intervenir en faisant n'importe quoi dans n'importe quel village. Dans la cellule inter-ONG, il y a des ONG nationales, des associations, des ONG internationales, des projets d'aide et des unions d'organisations paysannes comme membres à part entière. Notre objectif n'est pas de garder jalousement cette étiquette d'ONG mais d'avoir une étiquette beaucoup plus large autour de laquelle vont graviter et des ONG et des organisations paysannes (OP) de grande envergure, dotées d'une solide expérience et sur lesquelles on peut compter pour harmoniser nos interventions et tisser des relations de partenariat. C'est pourquoi on a ouvert les portes de la cellule aux associations et unions d'OP pour avoir leur vision du développement, ce qui nous permettra de voir comment ces organisations-là nous perçoivent et essayer, au fur et à mesure, de nous améliorer, mais assainir aussi nos relations avec elles.

Notre priorité est le renforcement de notre partenariat avec les collectivités locales, mais également avec les collectivités locales tout en essayant de diversifier un peu nos activités : par exemple, que les ONG qui faisaient seulement de la santé puissent comprendre que le développement ce n'est pas seulement la santé, c'est un tout. Quand on guérit des gens et qu'ils sont bien portants, mais que leurs terres de culture sont dégradées, qu'est-ce qu'ils peuvent faire ? Ou quand ils n'ont pas la capacité technique de conduire une activité, cela pose problème. Notre souhait est de faire en sorte que dans chaque zone où il y a une ONG qui «fait santé», qu'il y en ait une autre venue à la demande des populations pour l'hydraulique, une pour les routes, une pour la formation pour qu'au moins cette localité puisse avoir un développement intégré. Il faut que l'on se dise qu'on est là pour accompagner les gens et non pour «vivre sur leurs dos», comme le pensent beaucoup de gens qui voient les moyens énormes dont disposent certaines ONG».

(Extraits de l'interview de M. Ansoumana Sane, à Thiès (S), interviewé par Benoît Lecomte, juillet 1999 - Fiche N° 436)

Thème 3

Comment les OP et les OA peuvent-ils faire face à la décentralisation ?

Au sein même des Collectivités :

Depuis 1984 la stratégie de mettre un nombre important de responsables des Foyers dans les instances de décisions des Communautés rurales (CR) s'était imposée. L'association est présente dans neuf CR. Ce qui a fait que certains responsables sont entrés dans la politique pour occuper des fonctions comme président d'une CR, comme conseiller rural ou comme président des commissions de développement ou de programmation. Birahim Diop

Au sein de l'association :

L'Amicale a fait un auto-diagnostic en 1995 et a compris qu'elle devait se repositionner par rapport à la nouvelle donne qu'était la décentralisation. En 1996, après avoir organisé son Congrès, elle a dans un premier temps redimensionné les zones-unions pour que chaque union soit bien découpée à la grandeur des communautés rurales ou bien des communes urbaines. Ce qui fait 11 zones dont 9 correspondent à des communautés rurales et 2 à des communes urbaines. Birahim Diop

Obstacles à contourner pour réussir :

Manque d'implication des autorités (élus, administrations, techniciens);
Manque de confiance entre l'administration (élus, autorités), les ONG et les OP;
Lourdeur administrative pour bénéficier de services;
Récupération des ONG et des OP à des fins politiques;
Volonté de se faire réélire au prochain renouvellement. Rencontre de Meckhé

Une expérience :

Tout à fait au début, il n'y avait que Jig Jam en quelque sorte dans la CR de Fissel. C'était la première structure née vers les années 1980. Certaines nouvelles structures organisées actuellement ont tendance à ressembler à Jig Jam. L'animation rurale* dans laquelle Jig Jam est née a évolué jusqu'à donner d'autres formes d'animation. Et maintenant, fort de cette expérience, les gens de Jig Jam même ont créé d'autres approches. Par exemple, l'étude du premier plan de développement local a été faite par 10 animateurs de Jig Jam. Ils parcouraient toute la CR pour l'élaborer.*

Jig Jam, on peut dire que c'est une école : si tu vas dans les villages, les groupements dynamiques sont le plus souvent des groupements de Jig Jam. Les responsables de ces groupements-là sont souvent élus comme conseillers au niveau des villages pour se retrouver ensuite élus au Conseil de leur CR. D'un côté, cet accès au niveau des CR où se prendront l'ensemble des décisions a permis à Jig Jam de transformer beaucoup de choses. D'un autre côté, cela a rendu un peu difficile parce qu'effectivement des gens avaient cette vision : «Attention, c'est Jig Jam qui veut avoir cela». Il y a eu un jeu de positionnement au moment de la mise en place de la CAD. Chaque structure se place : «Moi, je m'occupe de cela». Ce n'était pas dit par rapport à une vocation ou à des compétences, mais plutôt parce que chacun croyait que s'il s'occupe de cela, il va gagner en terme d'image et de crédibilité. Heureusement que ceux qui ont encadré l'ensemble de ce processus-là ont eu le réflexe de continuer jusqu'à ce que les gens se retrouvent. Sara Diouf

Obstacles à contourner pour réussir :

- Nécessité d'acquérir une bonne vision des relations :
 - entre déconcentration* de l'Etat et décentralisation vers les Collectivités locales;
 - entre décentralisation et développement local*... car il y a encore beaucoup de confusion. André Marty

Thème 4

La concertation entre les acteurs du développement dans le département de Mbour (Sénégal)

Sara DIOUF, Coordinateur de la Coordination des Acteurs de Développement (CAD) de Fissel (Sénégal) :

«Après la Coordination des Acteurs de Développement (CAD) de Fissel, il y a eu d'autres initiatives ailleurs : une dans la Communauté rurale (CR) de Diass dans le département de Mbour et une à Joal dans la commune de Joal-Fadiouth. Ces CAD ont été renforcées par l'association Jeunesse et Développement. Ensemble, les 4 initiatives se sont retrouvées et nous avons, dans un 1er temps, créé un «Collectif départemental d'animateurs en développement local». C'était en 1996.

Ce collectif a appuyé les CAD locales pour l'information et la formation mais sa mission principale était d'étendre la démarche dans les autres collectivités du département de Mbour. Ce collectif départemental a évolué et en 1998, on a définitivement créé le «Cadre départemental de concertation des acteurs de développement local» qui actuellement est bien structuré, a ses missions, ses moyens et épaulé le processus de mise en place de l'ensemble des CAD du département de Mbour. Maintenant, en mars 1999, presque toutes les collectivités du département de Mbour sont impliquées dans la démarche et d'ici juin, leurs PLD (Plans Locaux de Développement) seront terminés ainsi que les nouveaux PLD des trois CAD anciens.*

L'idée des PLD ne vient pas de l'Etat. Je peux dire que pour celui de Fissel, il a été une anticipation de ce qu'a fait ensuite l'Etat. Nous avons commencé les réflexions en 1991/92 alors qu'à ce moment on ne parlait même pas de renouveau de la décentralisation. C'est en 1973 que l'Etat a eu l'idée de décentraliser par la création des Communautés rurales disposant chacune d'un Conseil rural élu. A Fissel, nous nous sommes mis à créer un «cadre» entre nous alors qu'à ce moment on ne savait même pas que le gouvernement allait, un jour, «régionaliser».

Il faut comprendre que la décentralisation n'est pas le développement local*. Le premier est une option politique et administrative légiférée par l'Etat, alors que le dernier est une option - partagée entre acteurs à la base (politiques, société civile et techniciens) - de poursuivre ensemble une démarche pour la construction de la société qu'ils désirent.*

Avec l'avènement de la décentralisation, nous nous sommes rendus compte de l'importance de ce que nous avons déjà fait. Parce qu'il se trouve des Communautés rurales qui n'avaient encore rien fait au moment où on parlait de la décentralisation. Alors que nous, au moins, on se trouvait avec un début de concertation avancé et même des outils de gestion en place ; c'est à dire une CAD qui marche et où tous les acteurs au niveau de la communauté se retrouvent.

Les relations qui existent entre le niveau des CAD des CR et le Cadre au niveau départemental, ce n'est rien d'autre que nous les délégués des CAD locales réunis au niveau départemental. D'ailleurs, pour le cas de Fissel, le Président de la CR de Fissel est le Président du Cadre départemental de concertation des acteurs de développement local. La CAD de la CR de Fissel y est représenté par deux personnes. Donc, en termes de missions, le cadre départemental doit appuyer les cadres locaux pour tout ce qui facilite la formation, permet une bonne information, facilite le partenariat. Il doit appuyer les cadres locaux pour l'élaboration des programmes et la recherche de financements. De leur côté, les cadres locaux ont cette mission par rapport aux structures qui les composent. Après l'élaboration des PLD au niveau des CR, le cadre départemental repère les appuis nécessaires pour l'accompagnement de tout ce qui a été déjà élaboré au niveau local».

(Sara Diouf interviewé par Benoît Lecomte à Thiès, Sénégal, en mars 1999. Fiche N° 433)

Thème 5

La mise en place d'une Cellule régionale de Concertation des Acteurs de Développement, dans la région de Thiès (S)

Le contexte :

La régionalisation*, à travers la réforme intervenue en 1996, constitue une étape importante dans le processus de décentralisation au Sénégal. Avec le transfert de 9 domaines de compétence aux collectivités locales, le développement régional devient un défi autour duquel il convient de mobiliser le maximum d'acteurs susceptibles d'y contribuer positivement.

En effet, d'une part le désengagement de l'Etat* dans plusieurs domaines, d'autre part l'émergence et le développement d'acteurs non gouvernementaux (organisations non gouvernementales, organisations paysannes de base, mouvement associatif, unions professionnelles, etc.) peuvent permettre de mieux appuyer les populations ou entraîner une déperdition et une dispersion des efforts.

Dans ce contexte marqué par une maturation du cadre institutionnel et une diversité des formes d'appui au développement, il est justifié de mettre en place un «cadre de réflexion, d'échanges et de concertation» au niveau régional en vue de créer une synergie entre les différents acteurs au profit des populations locales.

Les objectifs :

La mise en place d'une Cellule régionale de concertation des acteurs de développement (CERCAD) de Thiès répond au souci de créer les conditions d'une communication dynamique, autour des activités de développement régional entre les élus locaux, les ONG, les projets d'aide, les associations, les fédérations professionnelles et les services techniques régionaux.

La cellule agira par :

- la constitution d'une banque de données concernant chacun des différents acteurs (statut et profil de l'intervenant, types d'activités, zones d'intervention, projets en cours et futurs);
- l'articulation entre les niveaux de planification des différents acteurs (collectivités locales, ONG, associations, etc.);

- l'harmonisation des interventions entre les différents lieux;
- l'identification des axes de collaboration/partenariat entre collectivités et ONG/Associations et la mise en place d'une dynamique de contractualisation* pour toute action de développement à l'intérieur de la région;
- l'adoption d'un dispositif de communication et de suivi-évaluation du Plan de Développement Régional Intégré (PDRI) impliquant tous les acteurs;
- l'élaboration et la réactualisation des divers schémas et plans et de tout autre outil susceptible de contribuer au développement régional.

La composition :

La cellule de concertation est un cadre qui regroupe les différentes composantes impliquées dans le développement régional, à savoir :

- l'Agence Régionale de Développement (ARD)
- les collectivités locales (conseil régional, communes urbaines et communautés rurales);
- les ONG;
 - les fédérations et associations de femmes à dimension régionale;
 - les fédérations/unions professionnelles;
 - le conseil régional de la jeunesse, représentant du mouvement associatif;
 - les services techniques déconcentrés;
 - les «cadres de concertation» existants;
 - le «collectif des bailleurs de fonds»;
- toute autre structure/institution jugée utile au cadre régional.

Les commissions de travail :

Six commissions sont mises en place :

- une commission Education, Culture, Jeunesse et Sports
- une commission : Santé et Hygiène Sociale
- une commission : Aménagement du Territoire, Développement Rural, Environnement et Gestion des Ressources naturelles
- une commission : Développement urbain et habitat social
- une commission Mobilisation des ressources et lutte contre la pauvreté
- une commission Genre et développement.

(Texte composé à partir d'un document établi par le Conseil Régional (région de Thiès, Sénégal), en décembre 1999 - Fiche N° 435)

Co-Auteurs du livret :

Les responsables paysans:

M. Sara DIOUF, JIG JAM, BP 51, KHOMBOLE (Sénégal)
M. Birahim DIOP, ASESCAW, BP 9, ROSS BETHIO (Sénégal)
M. Abdul Aziz SECK, s/c GREEN, BP 219, THIES (Sénégal)

Les agent d'appui :

M. Ansoumana SANE, GREEN, BP 219, THIES (Sénégal)

Les consultants :

M. André MARTY (France)

Les noyaux de réflexion de la région de Thiès :

Noyau de Thiès, s/c Alphonse TINE, RENAPOPOP, BP 3055, THIES (Sénégal)
Noyau de Meckhé, s/c UGPM, BP 43, MECKHE (Sénégal)

Les rencontres :

Meckhé, 1999 (Sénégal)

Rédaction :
Bernard LECOMTE

Responsable de la collection :
Bernard LECOMTE

Mise en page :
Brigitte REY

LEXIQUE

Page

Animation rurale	<i>Méthode d'information des paysans utilisée, au Sénégal et au Niger, dans les années 60/70</i>	9
Cadre (ou Cellule) de concertation	<i>Organisme qui facilite la coordination des intervenants (au niveau local, départemental ou régional)</i>	10
Collectivité locale (CL)	<i>Ensemble d'habitants qui élisent leurs conseillers et administrent leur espace (local ou régional)</i>	4
Contractualisation	<i>Des contrats précisant les droits et devoirs des divers intervenants en vue de réaliser une action ou un plan</i>	13
Décentralisation	<i>L'Etat confie des responsabilités aux élus locaux et régionaux des CL</i>	5
Déconcentration	<i>L'Etat délègue des pouvoirs à des fonctionnaires locaux ou régionaux</i>	9
Désengagement de l'Etat	<i>En confiant aux Collectivités locales des prérogatives* en tel domaine, l'Etat choisit de ne plus s'en occuper lui-même</i>	12
Développement local	<i>Les habitants s'organisent pour progresser</i>	11
Election locale	<i>Divers candidats se présentent pour que les habitants votent leur nomination comme conseillers</i>	5
Jig Jam	<i>Association paysanne fondée dans les années 1980 à Fissel (Sénégal)</i>	9
Mode de scrutin	<i>Façon d'organiser les élections (par ex : chaque candidat doit habiter dans la Collectivité locale)</i>	5
Prérogatives	<i>Droits accordés par l'Etat aux Collectivités locales</i>	5
Régionalisation	<i>Au Sénégal de 1973 à 1996, seules les communautés rurales étaient des CL. A partir de 1996, les régions sont devenues à leur tour des CL</i>	12

Livret C5

Chacun de ceux qui apportent de l'aide semble ne s'intéresser qu'à son projet. Aussi, plusieurs intervenants extérieurs agissant dans un même village ou une même zone créent le désordre. Comment maîtriser cela « par en bas » ?*

Livrets de la Série C :

- Livret C1 : Coordonner les appuis au niveau d'un village
- Livret C2 : Coordonner au niveau d'une Union d'Organisations Paysannes
- Livret C3 : La concertation au niveau d'une zone
- Livret C4 : La concertation au sein de la communauté rurale de Fissel (Sénégal)
- Livret C5 : Les différents « Cadres de Concertation » dans la région de Thiès (Sénégal)
- Livret C6 : Les bailleurs de fonds publics face aux acteurs du développement local
- Livret C7 : L'aide extérieure peut-elle contribuer à la maîtrise de leur développement par les acteurs locaux ?

Séries de la Collection I :

- Série A - Autonomie
- Série AF - Aide aux Femmes
- Série C - Maîtriser l'aide pour arriver à nous en passer
- Série CP - Du projet à la convention de partenariat
- Série D - Appui aux Organisations Paysannes Débutantes

Editeur :

GRAD

953 Chemin de la Ventreuse
74130 BONNEVILLE (FRANCE)

Tél : +33 (0)6 41 28 99 88

Email : grad.ch@fgc.ch

www.grad-s.net

Avec l'aide de :

DDC

Direction du Développement et
de la Coopération

Département des Affaires Etrangères

Freiburgstrasse, 130

3003 BERNE

(SUISSE)